

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES

Club photo du lycée Chanzy
13 rue Delvincourt
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Je soussigné.....

Demeurant.....

Autorise les membres du club photo du lycée à me photographier dans les circonstances suivantes :

date et heure de la prise de vue :

lieu de la prise de vue :

circonstances et description :

.....

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise **M. Marc BEGUIN**, représentant le club, à **fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente, pour les usages exclusifs suivants :**

- >> Exposition
- >> Projection publique
- >> Concours
- >> Publication sur le site du club et du lycée (<http://photos.chanzy.net> / www.chanzy.net)
- >> Promotion du photographe (sur son site personnel ou site de partage d'image)

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par le club photo et le lycée, **à l'exclusion de toute cession à des tiers, et sans exploitation commerciale**, pour une durée de deux ans, à compter de la date de prise de vue. Au terme de cette période, cette autorisation sera reconduite de manière tacite tous les deux ans.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

En compensation de cette prestation, je recevrai du club les originaux numériques de la séance.

Je reconnais être entièrement en possession de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune autre rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Élection de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à, le.....en deux exemplaires et de bonne foi.

Signatures précédées du nom et prénom :